



CONTRIBUTION

Au débat national sur la transition énergétique Versée à la synthèse régionale Auvergne

LE CONTRIBUTEUR : Groupe des élus EELV du Conseil Régional d'Auvergne

Pierre Pommarel, Gustave Alirol, Fatima Bezli, Christian Bouchardy, Agnès Mollon, Nicole Rouaire,
Lionel Roucan

CONTRIBUTION :

La transition énergétique, un impératif et une opportunité pour la France et l'Auvergne

« *La transition énergétique est un impératif et une opportunité bien plus qu'une contrainte* »¹ d'après l'Association des Régions de France, une allégation sans appel que les écologistes dressent depuis toujours. Changement climatique, épuisement des ressources d'énergie fossile et d'uranium, factures d'énergie et précarité énergétique qui ne cessent d'augmenter, déficit colossal et croissant de la balance commerciale dû aux importations massives de gaz, d'uranium et de pétrole (près de 70 milliards d'euros en 2012), risques socio-économique, technologique, sanitaire, environnemental et géopolitique... sont autant d'enjeux qui pèsent sur nos sociétés, autant de « contraintes » bien plus lourdes que la transition énergétique.

Le débat national sur la transition énergétique constitue un véritable débat de société. Derrière la transition énergétique, c'est bel et bien de la transformation écologique de nos modes de vie, de production, de consommation, de déplacement et d'organisation dont il doit être question. En filigrane, le questionnement et l'évaluation de nos besoins sont en jeu. Dès lors, la problématique de la transition énergétique ne peut pas, ne doit pas être enfermée dans une dimension financière ou technique voire technologique des débats, portant exclusivement sur le mix énergétique à atteindre, ou pire, sur la recherche de solutions techniques miracles, symboles de la fuite en avant de notre société. De plus, « *cette transition énergétique ne pourra pas fonctionner si elle laisse sur le bord du chemin ceux de nos concitoyens qui ne peuvent faire face à l'augmentation des coûts* »² indiquent très justement la Fondation Abbé-Pierre et l'UNIOPSS. **La transition énergétique sera sociale ou ne sera pas.**

Le débat national sur la transition énergétique doit être l'occasion d'apporter rapidement et durablement des réponses et des mesures concrètes, cohérentes et ambitieuses, permettant à la France de respecter ses engagements européens et internationaux et d'atteindre le Facteur 4. Pour cela, **c'est un véritable changement de braquet qui doit être impulsé à l'issue du débat**, et faute de moyens humains, techniques, et financiers suffisants en faveur de la transition énergétique nous n'y parviendrons pas.

La transition énergétique implique à ce titre la mobilisation de tous les acteurs, l'Etat, les collectivités locales, les entreprises, les banques, les associations, les ménages, ... Elle nécessite enfin **des objectifs énergie-climat beaucoup plus ambitieux pour l'Union Européenne, une mobilisation européenne sans atermoiement lors des négociations internationales sur le climat, et des efforts industriels et de formation coordonnés de ses Etats membres.**

Si la France respecte aujourd'hui ses engagements au titre du Protocole de Kyoto, il s'agit d'un résultat en trompe l'œil. D'après le récent rapport du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie³, « *l'empreinte carbone par habitant des Français a augmenté de 15% en 20 ans si on prend en compte le solde des échanges extérieurs de GES* » et « *le paquet climat-énergie européen (...) reporte de manière injustifiée les efforts à plus tard* » car il se base sur « *un rythme faible de diminution relative des émissions entre 1990 et 2020 (0,7% par an) puis un rythme croissant de diminution de décennie en décennie pour imposer à nos successeurs des années 2040 à 2050 un rythme insoutenable, sauf miracle technologique (plus de 6% par an)* ».

Ainsi, c'est dès maintenant qu'il faut agir en faveur de la sobriété, de l'efficacité énergétique et des EnR. Pour ce faire, une réforme en profondeur de notre fiscalité est indispensable. Il est grand temps de passer d'une économie de la dette à une économie de la rente, de la résilience, et de la véritable indépendance énergétique ! La transition énergétique est une formidable opportunité de relancer la compétitivité de nos industries, de créer des emplois non délocalisables, de libérer l'innovation sociale et

¹ http://www.transition-energetique.gouv.fr/sites/default/files/13027_dnte-cahier-d-acteur_arf_def_light_14-03-13.pdf

² http://www.transition-energetique.gouv.fr/sites/default/files/13027_dnte-cahier-d-acteur_fondation-abbé-pierreuniopss_def_light_14-03-13.pdf

³ CGEDD, Le facteur 4 en France : la division par 4 des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050, 16 avril 2013 : <http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/le-facteur-4-en-france-la-division-a-1473.html>

les projets de territoires, et de mobiliser les citoyens grâce à une politique décentralisée, concertée, solidaire, et équitable. **La transition énergétique peut contribuer à une sortie de crise et doit être assumée comme une alternative crédible et souhaitable aux politiques d'austérité.**

CONTRIBUTION A LA QUESTION 1 : Comment aller vers la sobriété et l'efficacité énergétiques ?

Un grand plan de rénovation énergétique ciblé dans un premier temps vers les passoires thermiques et les ménages en situation de précarité énergétique

En France, le bâtiment – résidentiel et tertiaire – représente 43% de la consommation d'énergie finale et plus de 30% des émissions de gaz à effet de serre. 5 à 10 millions de ménages sont en situation de précarité énergétique ou menacés de l'être et n'ont donc déjà plus les moyens de se chauffer correctement alors que le prix de l'énergie va inéluctablement augmenter dans les années à venir. Le potentiel de gain énergétique sur le parc de logement est énorme, dans la mesure où 2/3 du parc de logement français a été construit avant la mise en place de la première réglementation thermique : **sur la base d'un classement énergétique allant des lettres A à G, le parc de logement français se situe en moyenne à un niveau E, soit l'équivalent par logement de la consommation de 4 à 5,5 logements Bâtiment Basse Consommation (BBC).** « L'enjeu de la rénovation énergétique concerne plus de 30 millions de logements et 850 millions de m² de tertiaire » d'après l'ARF⁴.

Un grand plan de rénovation est donc indispensable. Ambitieux, cohérent, il permettra d'accélérer le taux de renouvellement du parc ancien de logements (seulement 1% aujourd'hui) et d'atteindre le niveau « BBC rénovation » en 2050 pour l'ensemble des bâtiments existants. **Phasé, il devra être orienté en priorité sur les ménages en situation de précarité énergétique et sur les 4 millions de « passoires thermiques »** dans lesquels vivent en majorité des ménages dont les revenus sont trop modestes pour investir dans des rénovations lourdes. Il supprimera progressivement les modes de chauffage polluants et/ou inefficaces (fioul, certains modes de chauffage électrique) et imposera dans la prochaine réglementation thermique le recours au solaire thermique pour certaines typologies de bâtiments et certaines zones géographiques.

Une obligation de travaux progressive sur les bâtiments résidentiels et tertiaires ainsi qu'un droit à la rénovation sur le parc locatif sont également essentiels afin de lutter contre les marchands de sommeil et interdire la location de passoires thermiques. Dès lors, comme le propose la Fondation Abbé Pierre et l'UNIOPPS, il convient de « modifier le Décret déceance du 30 janvier 2002 par l'ajout d'une obligation faite au bailleur de délivrer un logement permettant des consommations d'énergie et d'eau supportables, et également renforcer les critères de performance thermique dans la grille de cotation de l'insalubrité ».⁵

Transports, aménagement du territoire, et urbanisme : agir sur le quotidien

Les transports en France représentent 1/3 de notre consommation d'énergie finale, 60% de notre consommation de pétrole, ¼ des émissions de GES, et 2/3 des émissions d'oxyde d'azote, le parc diesel majoritaire en France posant indubitablement un problème de santé publique majeur, comparable à celui de l'amiante. Le transport routier à lui tout seul représente 80% de la consommation d'énergie finale du secteur et émet 95% des émissions de CO₂.

Ainsi, en parallèle d'une politique d'aménagement du territoire sobre et efficace, d'une relocalisation de l'économie, et d'une réelle maîtrise de l'étalement urbain, les transports constituent le deuxième secteur clé sur lequel nous nous devons d'agir avec détermination et discernement, ce qui implique d'avoir rapidement le courage politique de mettre fin à des privilèges absurdes (cf. *Question 4*) et de changer véritablement de logiciel.

L'enjeu essentiel en matière de transport réside dans les déplacements de la vie quotidienne de nos concitoyens, à courte et moyenne distance. Ce sont bien ces déplacements qui doivent constituer la première des priorités de tous les décideurs. En effet, les déplacements dans leur écrasante majorité, s'effectuent sur des distances de moins de 100 km alors que les déplacements à plus de 100 km ne représentent en moyenne que 5 voyages par an et par Français. Quels que soient les types de déplacement, la voiture est très largement dominante, et **il est donc urgent d'agir pour un report sans précédent vers les transports ferrés (train, métro, RER, tram) et pour un meilleur maillage territorial du réseau ferroviaire.**

Pour cela, il est primordial :

- **Tout d'abord de sauver, puis de moderniser, et même d'accroître les capacités du réseau de transport collectif** (notamment dans les zones périurbaines), **en particulier du réseau ferroviaire Intercités et TER**, ce qui nécessite entre autres, d'y affecter une ressource fiscale pérenne et conséquente
- **De prendre en compte l'ensemble des facteurs décisifs pour le report modal et pas uniquement la rapidité :** la tarification, la fiabilité, la fréquence, la multiplication des dessertes, le confort des usagers, ... sont également déterminants.
- **D'abandonner les projets d'infrastructures de transports pharaoniques, anachroniques et inutiles**
- **D'accélérer la création d'opérateurs ferroviaires de proximité** pour développer le wagon isolé et cesser de favoriser le transport de marchandises par camion, en interdisant notamment les 44 tonnes.
- **D'envisager de réduire les vitesses autorisées sur la route, de brider les moteurs, et d'instaurer des barèmes plus ambitieux pour le bonus / malus automobile.** Les transports doux et le covoiturage doivent également être encouragés.

Par ailleurs, si les transports collectifs routiers de voyageurs peuvent également constituer une piste de réflexion crédible et adaptée aux réalités du milieu rural et de montagne, ils ne doivent en aucun cas venir concurrencer le réseau TER ou Intercités.

✓ Un Plan Rail 2 pour l'Auvergne

« Nous assistons à la dégradation accélérée des infrastructures existantes. Face à la grogne légitime de nombreux usagers aspirant tout simplement à ce que leur train arrive à l'heure, la SNCF a publiquement reconnu, en début d'année 2011, l'existence

⁴ Ibid.

⁵ http://www.transition-energetique.gouv.fr/sites/default/files/13027_dnte-cahier-d-acteur_fondation-abbepierreuniopps_def_light_14-03-13.pdf

de lignes malades, parmi lesquelles Paris-Orléans-Blois-Tours et Paris-Montargis-Nevers-Clermont-Ferrand »⁶. En Auvergne, pour faire face à cette détérioration, un travail de pérennisation du réseau ferroviaire a débuté par la mise en œuvre d'un premier Plan Rail 2008-2013 contractualisé par l'Etat, RFF et la Région, et dont le budget s'élève à 213M€. **Destiné à sauver le cœur du réseau ferroviaire auvergnat, ce premier Plan doit absolument et immédiatement être suivi en 2014 d'un second Plan Rail, d'un montant du même ordre**, afin de pérenniser l'ensemble du réseau auvergnat et notamment les lignes interrégionales en direction du Limousin (Tulle), du Languedoc-Roussillon (Nîmes et Béziers) et de Rhône-Alpes (St-Etienne). Qu'on se le dise, un second Plan Rail de 200 M€ coûterait grosso modo le prix de 10 km de 2 fois 2 voies seulement !

✓ Un train rapide qui n'oublie personne : le scénario Cœur de France des élus écologistes de 6 régions réunies⁷

Dans la période de crise que nous traversons, où un euro d'argent public dépensé doit plus que jamais être un euro utile, l'empilement des projets de LGV est une aberration, d'autant plus que certains projets, tel Poitiers-Limoges, font fi du maillage du territoire, des coûts économiques et environnementaux, concurrencent, voire mettent à mal des lignes structurantes, comme la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse. A ce titre, les élus écologistes de 6 régions réunies ont tenu à apporter leurs réflexions à la Commission dite « Mobilité 21 », en charge de hiérarchiser les projets du SNIT. Face aux projets de LGV Paris-Orléans-Clermont-Lyon et Poitiers-Limoges, **les écologistes proposent une alternative trois fois moins chère, permettant de désaturer les LGV existantes (Paris-Lyon et Atlantique), de désenclaver le Massif Central sans attendre les calendes grecques, et d'offrir enfin aux usagers un train rapide qui n'oublie personne**. Ce réseau « Cœur de France » combine l'optimisation des lignes existantes et la construction de lignes nouvelles seulement là où elles sont nécessaires et utiles, notamment au sud de Paris où le réseau est saturé.

Industrie, agriculture, déchets, ... : tous les secteurs d'activités sont concernés

D'autres secteurs méritent également de placer le curseur sur la sobriété et l'efficacité énergétique, avec les possibilités suivantes notamment : écoconception des produits, réduction des déchets à la source, réutilisation des matériaux, lutte contre l'obsolescence programmée, interdiction des enseignes et des vitrines lumineuses pour le monde de l'industrie, du commerce et de l'artisanat ; pour l'agriculture diminution voire suppression de l'usage des produits phytosanitaires et des engrais chimiques, intégration des objectifs de réduction des consommations énergétiques dans la PAC...

La sobriété et l'efficacité énergétique ne pourront se concrétiser sans :

- **Des normes et des règles** de performance énergétique toujours plus ambitieuses
- **Un vrai plan de formation** et la possibilité offerte aux professionnels, du bâtiment notamment, de monter en compétence et d'accéder facilement à des formations et des certifications professionnelles reconnues et de plus en plus rigoureuses. **Les formations « vertes » ou « verdissantes » doivent constituer un élément de réflexion prioritaire, en particulier pour les régions lors de l'élaboration des schémas de l'offre de formation initiale des voies professionnelles et technologiques.**
- Un accompagnement humain et technique des collectivités, des entreprises et des particuliers. **L'accès facile et rapide à des conseils gratuits, fiables, et indépendants sur les territoires**, à l'instar de ceux délivrés par les Espaces Info Energie est incontournable et doit être plus largement soutenu.
- **La sensibilisation et l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD)** tout à fait essentielles dans la perspective de faire évoluer durablement les comportements. L'inclusion de modules thématiques dans les formations initiales et le soutien aux structures et aux manifestations liées à l'EEDD ne doivent pas être négligés.

CONTRIBUTION AUX QUESTIONS 2 ET 3 : *Quelle trajectoire pour atteindre le mix énergétique en 2025 ? Quels choix en matière d'énergies renouvelables et de nouvelles technologies de l'énergie et quelle stratégie de développement industriel et territorial ?*

Nous privilégions un scénario de type Négawatt, s'intéressant en premier lieu à nos besoins et aux moyens de les réduire, et basé sur le triptyque sobriété, efficacité, renouvelables. Il est d'ailleurs important de rappeler que ce scénario est tout à fait crédible car il ne repose sur aucun pari (aucune croyance ?) technologique et ne retient que des solutions matures, dont la faisabilité technique et économique est démontrée. De plus, ce scénario présente le double avantage de :

- **S'orienter sur une production de base et de pointe assurée très majoritairement par des EnR** autrement dit vers un système de production, de gestion et de régulation majoritairement décentralisés. **Un assouplissement des règles pour le développement des EnR est à ce titre indispensable** (ICPE, lois Montagne et Littoral, protection du patrimoine,...) en veillant malgré tout à un développement harmonieux des EnR (installations en priorité sur des friches industrielles et logistiques, sur des surfaces artificialisées, développement du solaire sur toitures, ...)
- **Refuser l'exploitation des gaz et huiles de schiste et sortir du nucléaire dont les risques écologiques et sanitaires ne sont plus à démontrer, et dont la compétitivité économique ne tient qu'à des coûts ignorés volontairement** - que nous léguerons bien entendu et pour longtemps aux prochaines générations - **et à un soutien public démesuré** : la Cour des Comptes affirmait en 2012 que la filière nucléaire dans son ensemble avait coûté depuis le début la bagatelle de 228 milliards d'euros. Quant à l'EPR, on sait d'ores et déjà qu'il n'est pas compétitif : un rapport parlementaire⁸ estimait déjà en 2012 le montant du MWh produit par l'EPR entre 70 et 90 €, quand le MWh produit par l'éolien terrestre coûte moins de 80€.

Néanmoins, ce scénario n'est pas pleinement satisfaisant, en particulier parce qu'il prévoit une augmentation en volume de 10 Twh de l'hydroélectricité, autrement dit une augmentation incohérente avec la « *Convention d'engagements pour le*

⁶ Extrait du cahier d'acteur du groupe EELV du Conseil Régional d'Auvergne remis lors du débat public sur la LGV POCL : <http://www.debatpublic-lgv-pocl.org/docs/documents-debat/ca/ca-45.pdf>

⁷ Dossier de presse du Scénario Cœur de France : <http://blog.vertconseilregionalauvergne.fr/post/2013/03/27/Quelle-alternative-au-projet-POCL-Les-C3%A9cologistes-proposent-un-sc%C3%A9nario-alternatif-trois-fois-moins-co%C3%BBteux>

⁸ Rapport n°667 (2011-2012) de M. Jean DESESSARD, fait au nom de la Commission d'enquête sur le coût réel de l'électricité, déposé le 11 juillet 2012 : <http://www.senat.fr/rap/r11-667-1/r11-667-1.html>

développement d'une hydroélectricité durable en cohérence avec la restauration des milieux aquatiques »⁹, signée le 23 juin 2010 par l'État, les hydro-électriciens, les collectivités et des organisations environnementales, et qui prévoit de ramener avec prudence et réalisme le potentiel hydroélectrique résiduel valorisable à 3 TWh pour 2020. Il convient de bien avoir à l'esprit qu'une augmentation de la production hydro-électrique au-delà de 3TWh revient à suspendre des procédures de classement des cours d'eau et à remettre en cause in fine l'objectif de remise en très bon état écologique des cours d'eau, un objectif que nous n'avons pas sacrifié en Auvergne via notre SRCAE, qui prévoit justement une stabilisation de la production hydro-électrique.

CONTRIBUTION A LA QUESTION 4 : Quel coût et quel financement pour la transition énergétique ?

Le coût de la transition n'a de sens que comparé à celui de l'inaction et à la poursuite du statut quo. Une étude du CNRS¹⁰ il y a quelques semaines a d'ailleurs fourni la preuve que le scénario Négawatt serait parfaitement souhaitable pour l'emploi : il générerait **632 000 emplois de plus d'ici 2030 que le scénario tendanciel**, entendu comme une poursuite du modèle économique actuel. **Moins onéreux que le scénario tendanciel, il libérerait du pouvoir d'achat pour les ménages et permettrait de créer davantage d'emplois** (dans la rénovation des bâtiments, les EnR, les transports en commun) **qu'il n'en détruit** (principalement dans les transports routiers, le bâtiment neuf, le transport aérien) à court et moyen terme.

Par ailleurs, la question du financement et des coûts de la transition énergétique est à la limite de la démagogie, car chacun sait bien aujourd'hui, que même en période de crise, les principaux décideurs savent trouver de l'argent, mobiliser et faire évoluer tous les dispositifs possibles pour financer certains projets, certaines politiques qu'ils estiment prioritaires. **Qu'on se le dise sans langue de bois, le financement et le déblocage des crédits est une problématique politique, une question de hiérarchisation des priorités, et jusqu'à présent, clairement, la transition énergétique et la transformation écologique de la société n'ont pas fait partie de ces priorités, au grand dam des écologistes.** En témoignent par exemple les dépenses trois fois supérieures de l'Etat et des collectivités en faveur du réseau routier par rapport au ferroviaire (12 milliards contre 4 milliards d'euros par an en 2010)¹¹ ou encore l'incompatibilité de la fiscalité française avec l'impératif de transition énergétique : « *La fiscalité sur l'énergie se caractérise par de nombreuses dépenses fiscales [...] qui répondent davantage au souci de préserver certains secteurs d'activités qu'à des objectifs environnementaux. [...] Afin de favoriser la transition énergétique, la réorientation des dépenses fiscales relatives à l'énergie paraît donc nécessaire* »¹². Voici la conclusion sans détour dressée dernièrement par la Cour des Comptes, doublée des déclarations sans concession de Delphine Batho lors de la mise en place du comité pour la fiscalité écologique « *La France est avant-dernière en Europe en matière de fiscalité environnementale* ».¹³

Comment rattraper un tel retard, quels outils mobiliser, et comment s'orienter vers une fiscalité juste, équitable, écologique ?

- **Par une véritable réforme fiscale, supprimer toutes les dépenses et niches fiscales défavorables à l'environnement, soit 20 à 30 milliards d'euros chaque année** sous forme d'exonération ou de réduction de taxes aux énergies fossiles (exonération de taxe et de TVA sur le kérosène qui profite au mode de transport le plus polluant et aux milieux aisés, avantages fiscaux pour le diesel, taxe poids-lourd sans cesse repoussée, remboursement de taxe sur les carburants pour les transporteurs routiers, TVA à taux réduit sur les engrais,...). **Les milliards d'euros de recettes engendrées par la suppression de toutes ces dépenses / niches fiscales permettraient non seulement de contribuer à la maîtrise des dépenses publiques, à réduire les coûts du travail, et bien évidemment à financer les mesures d'accompagnement des ménages, des territoires, et des entreprises vers la reconversion écologique de notre pays, dans un souci d'équité et de justice sociale.**
- **Instaurer une contribution énergie-climat progressive, pérenne et à dose non homéopathique** afin de taxer la consommation d'énergies non renouvelables et inciter la réduction de la consommation d'électricité. Elle permettrait notamment de financer le développement des transports collectifs et du réseau ferré.
- **Réformer la fiscalité foncière** pour lutter contre l'étalement urbain
- **Réformer la fiscalité forestière** pour parvenir à une gestion dynamique et durable de la forêt, nécessaire à sa mobilisation
- **Instaurer un taux de TVA à 5%** pour les travaux de rénovation thermique et les transports publics de voyageurs et **améliorer les dispositifs actuels en faveur des travaux de rénovation des particuliers** (éco-prêt à taux zéro, crédit d'impôt développement durable, éco-prêt logement social, ...)
- **Pour le financement des EnR, généraliser et s'orienter en priorité sur le système des tarifs de rachat**, seul mécanisme aujourd'hui à avoir fait vraiment ses preuves. Cela suppose **d'abandonner les appels d'offre**, notamment les appels d'offre photovoltaïque ou biomasse, **qui favorisent les grosses installations, et perdent tout intérêt environnemental**, et a contrario, de **conforter, d'adapter, et de renforcer le Fonds Chaleur** pour développer les installations de chaufferie bois de taille moyenne et encourager davantage la géothermie et le solaire thermique.
- **Réformer la CSPE** pour inclure toutes les EnR, alimenter des tarifs d'achats de chaleur renouvelable, et assurer une totale transparence vis à vis des consommateurs.
- **Diminuer fortement le coût des abonnements et augmenter progressivement le prix des consommations énergétiques** afin d'établir un tarif global de l'énergie moins dégressif et plus juste pour les consommateurs
- **Réformer le régime des indemnités kilométriques** pour les déplacements professionnels afin de l'étendre aux déplacements « doux » et corriger la surestimation du coût de l'usage de la voiture.
- **Mobiliser pleinement la BPI sur la transition énergétique**

⁹ Dossier de presse : http://www.legrenelle-environnement.fr/IMG/pdf/DP_hydroelectricite_HQE.pdf

¹⁰ L'effet net sur l'emploi de la transition énergétique en France : une analyse input – output du scénario Négawatt :

http://www.negawatt.org/telechargement/Etude%20eco//Etude_P.Quirion_Emplois%20et%20scenarios%20negaWatt_28-03-2013.pdf

¹¹ Les comptes des transports en 2011, CGDD, Juillet 2012

¹² Référé de la Cour des Comptes du 17 décembre 2012 : <http://www.ccomptes.fr/Publications/Publications/Les-dépenses-fiscales-rattachees-a-la-mission-ecologie-amenagement-et-developpement-durables-relatives-a-l-energie>

¹³ Discours de Delphine Batho du 18 décembre 2012 : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Installation-du-Comite-pour-la.30397.html>

- **Appel au secteur bancaire et création d'un véritable livret Vert** remplaçant l'inefficace livret de développement durable
- **Recourir à des sociétés de tiers financement** afin d'engager des travaux lourds même si les propriétaires, publiques ou privées, n'ont pas la capacité d'investissement immédiate.
- **Favoriser l'autoconsommation et l'investissement des citoyens** dans des projets de sobriété, d'efficacité énergétique, et d'EnR (épargne fléchée, droit à des prises de participation au capital de projets locaux, ...)
- **Orienter majoritairement les crédits de recherche vers la maîtrise de l'énergie, l'efficacité énergétique et les EnR**
- **Au niveau européen**, solliciter la BEI et mobiliser davantage les fonds européens en faveur de la sobriété, de l'efficacité énergétique et des EnR ; évaluer publiquement le bilan du marché ETS européen et prendre toutes les décisions nécessaires pour que le prix de la tonne de CO2 remonte ; affermir les objectifs des Directives Ecoconception et Etiquette Energie.

Un cadre clair, stable, juste et ambitieux :

Pour s'engager dans la transition énergétique tous les acteurs ont besoin d'orientations claires, stables, justes et ambitieuses. Le renouvellement de la gouvernance et de la répartition des responsabilités entre l'Etat et les collectivités, que nécessitent la transition énergétique, est une formidable occasion de redonner du souffle à notre démocratie et de faire confiance aux territoires, à condition bien sûr de leur en donner les pouvoirs réglementaires et les moyens financiers, techniques, et humains.

Dans cette nouvelle configuration, **contrairement aux idées trop répandues, il ne s'agit pas d'entrer dans un monde complètement concurrentiel et de mettre à nu l'Etat**, qui aurait pour missions, entre autres, d'assurer la cohérence globale de la transition énergétique, la sécurité d'approvisionnement, de fixer et de suivre les grands objectifs en lien avec l'UE, d'établir les règles à suivre pour les entreprises privées de production d'énergie, de maintenir le service public de gestion du réseau ferroviaire, de pérenniser la péréquation tarifaire nationale sur l'énergie, de gérer la sortie du nucléaire, ... **Un découpage cohérent et transparent des compétences entre les collectivités locales est à prévoir dont les grandes attributions seraient :**

- aux régions : la responsabilité de planifier, d'animer et d'accompagner les politiques territoriales et de s'assurer de la cohérence des actions locales, à l'appui notamment de SRCAE plus ambitieux
- aux intercommunalités : le rétablissement de l'autorité des collectivités locales sur la gestion de leurs réseaux de distribution d'énergie, corolaire d'un service public local de la distribution et de la maîtrise de l'énergie, l'élaboration et l'animation des Plans Energies Climat Territoriaux et des Agendas 21, en concertation avec les acteurs de proximité.